

DECISION N° 2023-12

OBJET : Achat de nouveaux produits destinés à la vente

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU l'article R2123-1 du code de la commande publique ;

VU la délégation de compétences du Comité syndical accordée à la Présidente, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 30 juin 2022 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le Syndicat Intercommunal de Monte-Cristo d'acquérir de nouveaux produits afin de les vendre en boutique ;

La Présidente du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'acquérir et de vendre les produits mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 92 % arrondie à la dizaine de centimes supérieure :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
Jeu Chroni cards, différents thèmes	On the go éditions	7,74 €	14,90 €

ARTICLE 2 : D'acquérir et de vendre les produits mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 115 % arrondie à la dizaine de centimes supérieure :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
Boîte en métal de pastilles, personnalisée, divers coloris	Révolution de Palais	1,62 €	3,50 €

ARTICLE 3 : D'acquérir et de vendre le produit mentionné ci-dessous en appliquant une marge de 50 % :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
Marque-page « Décors oubliés »	Barge Ré créative	1,00 €	1,50 €

ARTICLE 4 : D'acquérir et de vendre le produit mentionné ci-dessous en appliquant une marge de 52 % arrondie à la dizaine de centimes supérieure :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
Robe Reine Margot	Le panache blanc	30,24 €	46 €

ARTICLE 5 : D'acquérir et de vendre les produits mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 65 % arrondie à la dizaine de centimes supérieure :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
Jeu de 7F Gisserot, différents thèmes	Telgiss - Gisserot	4,22 €	6,50 €

ARTICLE 6 : dit que les crédits afférents sont inscrits au budget.

Fait à Marly-le-Roi, le 23 mars 2023

Transmis en Préfecture et affiché le

24 MARS 2023


Mireille TEMPEZ

Présidente du Syndicat Intercommunal